

Montréal, le 25 août 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande d'Enbridge Gaz Québec relative à la création d'un tarif
d'injection de gaz de source renouvelable (GSR) et à l'approbation
des principes et méthodes applicables**

Dossier Régie de l'énergie : R-4342-2026

La Régie informe les participants au dossier en objet que l'avis public joint à la présente sera publié dans les quotidiens *Le Droit* et *Ottawa Citizen* le 29 août 2026.

En conséquence, l'échéancier de traitement établi dans la décision D-2026-080¹ est modifié comme suit :

29 août 2026	Publication de l'Avis public
3 septembre 2026, à 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes d'intervention et des budgets de participation
11 septembre 2026, à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires d'EGQ sur les demandes d'intervention et les budgets de participation
16 septembre 2026, à 12 h	Date limite pour le dépôt de la réplique des personnes intéressées à ces commentaires

¹ Décision [D-2026-080](#).

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/II

P.j.